

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI**

Spécial n°03 de Mai 2017

N° 2017 05 03

Jeudi 04 Mai 2017

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

ww.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratif

Unité départementale de l'Orne

Arrêté modifiant par appartenance syndicale la liste des conseillers de salarié lors de l'entretien préalable au licenciement ou à la rupture conventionnelle



Direction Régionale des Entreprises
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
Unité Départementale de l'Orne

**ARRETÉ MODIFIANT PAR APPARTENANCE SYNDICALE LA LISTE DES CONSEILLERS
DE SALARIÉ LORS DE L'ENTRETIEN PRÉALABLE AU LICENCIEMENT OU A LA
RUPTURE CONVENTIONNELLE**

LE PRÉFET de l'ORNE,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L. 1231-1, L. 1232-2, L. 1232-3-1, L. 1232-4, L. 1232-7 à 14, L. 1233-11 à 13, L. 1237-12 du Code du Travail relatif à l'entretien préalable et au conseiller de salarié,

Vu les articles R. 1232-1 à 3, D. 1232-4 à 12 du Code du Travail relatif au conseiller de salarié,

Vu la loi n° 91-72 du 18 janvier 1991 relative au conseiller du salarié,

Vu le décret n° 91-753 du 31 juillet 1991 pris pour l'application de la loi n° 91-72 du 18 janvier 1991,

Vu la loi de modernisation n°2008-596 du 25 juin 2008 portant modernisation du marché du travail et instituant la rupture conventionnelle,

Vu l'arrêté préfectoral du 07 avril 2015 fixant pour trois ans par appartenance syndicale la liste des conseillers de salarié lors de l'entretien préalable au licenciement ou à la rupture conventionnelle;

Vu la consultation des organisations syndicales représentatives visées à l'article L. 2272-1 du Code du Travail,

Vu les propositions émises par les organisations syndicales,

Vu les propositions de la Directrice du Travail, responsable de l'unité départementale de l'Orne à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : L'article 1 est modifié comme suit :

La liste des personnes habilitées à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable au licenciement ou lors de la signature d'une rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est composée comme suit. Elle est soumise à révision tous les trois ans et peut être complétée ou modifiée à toute époque, en cas de besoin.

Changements d'activité, de numéro de téléphone, d'adresse (en caractères gras)

CFE CGC

Monsieur Félix MORIN
Les Hêtres Pourpres
26, rue du Puits au Verrier
61000 ALENÇON
Tél : 02.33.29.77.14 – 06.86.32.65.37

Le reste est sans changement.

CGT

Retrait de **Monsieur Daniel DOMINGOS**

Monsieur Yves DELOUCHE
41, rue de Paris
61100 FLERS
06.28.55.25.90

Le reste est sans changement

FO

Retrait de **Monsieur Serge LEMAITRE**
Retrait de **Monsieur Michel MARIE**
Retrait de **Monsieur Jacques POTEL**
Retrait de **Monsieur Joseph ROUSSEAU**

Rajout :

Monsieur Didier DORSY
Salarié
Le Clos Coutier
61410 COUTERNE
Tél : 07.83.13.23.23

Monsieur Bernard LUCAS
Salarié
21, rue du Perche
72400 LA FERTÉ BERNARD
Tél : 06.24.69.11.23

Le reste est sans changement.

CFDT

Retrait de **Monsieur Jean-Claude BOUTELOTTÉ**
Retrait de **Madame Martine GENESLAY**

Rajout :

Monsieur Pascal GREGOIRE
Salarié
59, rue Saint Martin
61200 ARGENTAN
06.10.55.08.65

Madame Maryvonne BALLON
Salariée
Le Bourg
61200 LE MÉNIL DE BRIOUZE
Tél : 02.33.26.93.16

Madame Sandra VINIGER
22, rue des Guichets
61500 SÉES
06.15.73.77.74

Le reste est sans changement.

CFTC

sans changement.

SUD-SOLIDAIRES

Monsieur Bruno HATREL
11, rue de l'Ecole
Moissy
61160 CHAMBOIS
Tél : 06.20.64.54.72

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne et la Directrice du Travail, responsable de l'unité départementale de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

Alençon, le 28 avril 2017

LE PRÉFET

Isabelle DAVID